

CLASSIFICATION DE NICE - 12^e édition, version 2023

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 29

Viande, poisson, volaille et gibier; extraits de viande; fruits et légumes conservés, congelés, séchés et cuits; gelées, confitures, compotes; œufs; lait, fromage, beurre, yaourt et autres produits laitiers; huiles et graisses à usage alimentaire.

Note explicative

La classe 29 comprend essentiellement les denrées alimentaires d'origine animale ainsi que les légumes et autres produits horticoles comestibles préparés ou conservés pour la consommation.

Cette classe comprend notamment :

- les aliments à base de viande, poisson, fruits ou légumes;
- les insectes comestibles;
- les boissons lactées, où le lait prédomine;
- les succédanés de lait, par exemple : lait d'amandes, lait de coco, lait d'arachides, lait de riz, lait de soja;
- les champignons conservés;
- les légumineuses et fruits à coque préparés pour l'alimentation humaine;
- les graines préparées pour l'alimentation humaine, autres qu'en tant qu'assaisonnements ou aromatisants.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les huiles et graisses autres qu'à usage alimentaire, par exemple : les huiles essentielles (cl. 3), les huiles industrielles (cl. 4), l'huile de ricin à usage médical (cl. 5);
- les aliments pour bébés (cl. 5);
- les aliments et substances diététiques à usage médical (cl. 5);
- les compléments alimentaires (cl. 5);
- les sauces à salade (cl. 30);
- les graines transformées à utiliser en tant qu'assaisonnements (cl. 30);
- les fruits à coque enrobés de chocolat (cl. 30);
- les fruits, légumes, fruits à coque et semences frais et non transformés (cl. 31);
- les aliments pour animaux (cl. 31);
- les animaux vivants (cl. 31);
- les semences pour plantations (cl. 31).